



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE

THIAIS

(Département du Val-de-Marne)

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 22 mars 2018

Nombre de
membres
composant le
Conseil
Municipal : 35
Présents à la
séance : 23
L'an deux mil
dix-huit

L'an deux mil dix-sept le 22 mars 2018, à vingt et une heures,

Les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Thiais, régulièrement convoqués le 16 mars 2018, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville (rue Maurepas), sous la Présidence de Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire :

M. le Président, après avoir ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal :

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme JOSSIC – M. CAZAUBON – Mme DURAND-DELOBEL – M. LARDE – Mme TORCHEUX – M. GRINDEL – Mme HAMADA-LARKEY – M. SEGURA – Mme GERMAIN – M. MARTINS – Mme SALHI-MELLAHI – M. CAUSSIGNAC – Mmes DUTEIL – DONA – ZITI – M. BOMPARD – Mmes MARCHEIX – DELL'AGNOLA-HARTJE – MM. TRAN – MAXIMILIEN – PATRY

ABSENTS : Mmes BOCHEUX (procuration à Mme DUTEIL) – HADDAD (procuration à Mme ZITI) – MM. ALEZRA (procuration à M. BEUCHER) – DUMONT (procuration à Mme GERMAIN) – GHAZLI – BOUMOULA (procuration à Mme MARCHEIX) – CHARLEUX (procuration à M. CAZAUBON) – Mme TOULZA – MM. DE FREITAS (procuration à M. TRAN) – TOLLERON – Mmes BURTEAUX (procuration à M. MAXIMILIEN) – LE SOUFFACHE

Le Conseil a ensuite été invité à procéder à l'élection, pour la présente séance, d'un secrétaire pris dans son sein, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Chantal GERMAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Madame Sylvie DONA est arrivée 4 min après le début du Conseil Municipal et n'a donc pas pu prendre part aux votes des deux premiers points.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point n° 1 : Désignation des représentants titulaire et suppléant au sein du conseil d'administration de l'EPA ORSA

Monsieur le Maire expose :

Le décret n° 2017-1507 du 27 octobre 2017 relatif à l'établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont (EPA ORSA) modifie certaines dispositions de ses statuts, finalise son rapprochement avec Grand Paris Aménagement et procède au transfert des moyens de fonctionnement de l'EPA ORSA à ce dernier.

Cette modification rend nécessaire le renouvellement des membres du conseil d'administration de l'EPA ORSA, et notamment la désignation d'un titulaire ainsi que d'un suppléant pour chaque siège du conseil, contrairement au système de « pouvoir » qui était en vigueur jusqu'à présent.

Par ailleurs, le Conseil Métropolitain a, par délibération du 2 février 2018, désigné M. Richard DELL'AGNOLA en tant que représentant de la Métropole du Grand Paris (MGP) au conseil d'administration de l'EPA ORSA.

Aussi, le Conseil Municipal est donc invité à désigner, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'EPA ORSA :

- M. Daniel BEUCHER en tant que représentant titulaire ;
- M. Pierre SEGURA en tant que représentant suppléant.

Monsieur Le Maire : « J'étais délégué du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'EPA ORSA au titre de mes fonctions municipales et je deviens représentant à l'EPA ORSA au titre de la Métropole du Grand Paris (MGP) si bien qu'il est nécessaire de désigner un représentant, titulaire et un suppléant, du conseil municipal. Je propose que Monsieur Daniel BEUCHER, qui est premier adjoint soit désigné en tant que représentant titulaire et Monsieur Pierre SEGURA en tant que suppléant. »

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

Par 29 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme JOSSIC – M. CAZAUBON – Mme DURAND-DELOBEL – M. LARDE – Mme TORCHEUX – M. GRINDEL – Mme HAMADA-LARKEY – M. SEGURA – Mme GERMAIN – M. MARTINS – Mme SALHI-MELLAHI – M. CAUSSIGNAC – Mmes BOCHEUX – DUTEL – ZITI – HADDAD – MM. BOMPARD – ALEZRA – DUMONT – BOUMOULA – CHARLEUX – Mmes MARCHEIX – DELL'AGNOLA-HARTJE – MM. TRAN – DE FREITAS – MAXIMILIEN – Mme BURTEAUX

Par 1 voix CONTRE : M. PATRY

Point n° 2 : Avis du Conseil Municipal suite à l'implantation d'une installation classée sur la commune de Rungis

Monsieur le Maire expose :

La société TROPIC ISLAND envisage d'exploiter une installation de mûrissage de fruits sur la commune de Rungis. Cette activité relève de la législation des installations classées et la commune de Thiais étant située à moins d'un kilomètre de ses terrains d'assiette, une consultation du public s'est tenue en Mairie du 12 février au 9 mars 2018. Aucune observation n'a été apportée au registre.

L'article R. 512-46-11 du Code de l'Environnement dispose que le Conseil Municipal des communes impactées par le projet est saisi pour avis.

L'activité de mûrissage de fruits n'entraînant pas de risques ou de désagréments à l'encontre des Thiaisais, le Conseil Municipal est donc invité à :

- Emettre un avis favorable à la demande de la société TROPIC ISLAND.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Point n° 3 : Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Monsieur Le Maire : « Nous arrivons au projet quasi principal de ce conseil, qui est le Débat d'Orientation Budgétaire, à la suite duquel nous aurons à voter, non pas pour l'approuver ou le désapprouver mais uniquement pour prendre acte de son existence. C'est un débat qui, comme chaque année, nous réunit préalablement au vote du budget qui aura lieu le 11 avril et pour lequel vous recevrez prochainement une convocation. Ce Débat d'Orientation Budgétaire se tient dans un contexte particulier, chargé d'incertitudes sur le plan national.

Un contexte contraint pour les Communes qui depuis plusieurs années sont placées sous l'emprise d'un certain nombre de décisions qui les encadrent.

Dans le même temps elles voient leurs moyens financiers, techniques et leurs compétences leur échapper.

C'est un souci que nous exprimons ici depuis de nombreux mois. C'est une tendance qui se confirme. Nous voyons bien aujourd'hui la baisse sévère de la dotation de fonctionnement après l'annonce des 13 milliards qui seront ponctionnés sur les Collectivités Locales par l'ÉTAT. Faute de réaliser soi-même des économies on les réalise sur le dos des Collectivités Territoriales. Déjà nous avons eu à subir le gel de la compensation du produit de la Taxe Professionnelle fixée au produit de l'année 2015. Il s'agit désormais d'une dotation. Nous n'avons plus de ressources fiscales dynamiques. Autrefois, la Taxe Professionnelle permettait à la fois l'incitation à l'installation des entreprises et la création d'emplois. Nous sommes aujourd'hui dans un contexte figé. La taxe d'habitation va elle-même être modifiée et progressivement, nous dit-on, disparaître en sifflet, sans que nous ne sachions encore par quoi elle serait remplacée.

Monsieur CAZAUBON développera sur les transferts de compétences qui, aujourd'hui, ne cessent de nous interroger. Ce bouleversement institutionnel concerne l'ensemble des Collectivités Locales, des territoires si bien qu'aucun ne détient de garantie financière. La Métropole du Grand Paris et les départements sont également concernés d'autant que ce climat d'incertitude demeure. En effet, l'évolution institutionnelle n'est pas aboutie. On nous dit qu'elle le sera demain, que l'on devrait connaître le futur schéma institutionnel dont la présentation était initialement prévue au mois, d'octobre ou novembre dernier puis janvier, février ou encore au mois d'avril de cette année, après la

conférence des territoires. Maintenant, selon les sources informées d'un grand journal du soir, cette annonce institutionnelle interviendrait avant l'été.

Reste que, en dépit de ces contraintes, que je tiens à signaler, nous conservons la volonté constante de ne pas augmenter les impôts locaux qui sont parmi les plus faibles du département. Vous savez que nous sommes classés troisième en matière de Taxe Foncière sur 47 communes et que nous sommes 5^{ème} ou 6^{ème}, selon les indices, pour la Taxe d'habitation. On maintient le cap pour les taxes locales qui resteront faibles. Nous avons un endettement qui fléchi car on emprunte beaucoup moins que nous ne remboursons par conséquent au fil du temps l'endettement de la Ville décroît. Par ailleurs, nous continuons à investir, nous lançons cette année un certain nombre de programme d'équipements nouveaux : le centre de loisirs Jules FERRY et le gymnase d'ORIOLA, la piste d'athlétisme - qui est celle du stade BAUDEQUIN. Auxquels s'ajoutent, les efforts que nous maintenons pour la rénovation des Grands Champs. L'opération ANRU est une opération majeure qui, normalement, devrait s'achever dans deux ans en dépit de retards que nous avons eu à subir de la part des constructeurs sur quelques îlots. Opération que l'on peut d'ores et déjà qualifier de réussie et qui a mobilisé beaucoup de moyens, d'énergie de la part de Ville. Nous affectons environ un million cent pour les VRD cette année auxquels s'ajouteront l'éclairage, la vidéoprotection, afin que la rénovation de ce quartier s'achève dans de bonnes conditions.

Nous aurons des travaux divers dans les écoles et les équipements publics, notamment la réfection du sol du Palais Omnisport.

Voilà, globalement, le trend qui est le nôtre. Je laisse le soin à M. CAZAUBON de rapporter ces orientations budgétaires puis nous ouvrirons la discussion entre nous.

Monsieur CAZAUBON expose : « Chers collègues,

Le débat sur les orientations budgétaires pour 2018 auquel nous sommes conviés ce soir revêt cette année un tour singulier car il intervient dans un contexte national particulièrement déstabilisant pour les collectivités territoriales. Ce fait est d'autant plus marqué que les assauts du Gouvernement à l'égard des territoires procèdent à l'évidence d'une remise en cause des fondements de la décentralisation dont les principes d'organisation sont pourtant garantis par la Constitution.

Il n'a pas échappé aux observateurs que les volontés réformatrices du Gouvernement s'expriment à travers la contrainte financière et la confiscation de pouvoir cela, pour mieux asseoir son propre pouvoir. Deux lois essentielles d'essence technocratique, à défaut d'être qualifiables d'autoritaires, en sont la parfaite illustration : tout d'abord la **loi de programmation des finances publiques** pour la période 2018 à 2022 ensuite la **loi de finances pour 2018**.

La première des deux lois citées a inventé la contractualisation forcée. Voilà un beau paradoxe que celui du contrat obligatoire, étrange outil qui mêle à la fois le principe du « volontaire désigné d'office » à celui de l'inégalité des parties signataires au contrat. Le principe de ce contrat est le suivant : les collectivités territoriales dont le budget de fonctionnement dépasse 60M€ ont l'obligation de signer un contrat avec l'ÉTAT (le préfet en l'occurrence) avant la fin juin de cette année, contrat aux termes duquel ces collectivités s'engagent à limiter l'évolution de leur dépenses de fonctionnement à +1,2% et à réduire leur endettement par référence à un plafond national fixé par la loi.

A l'issue des trois années couvrant la période contractuelle lorsque les objectifs ne sont pas atteints, les collectivités défaillantes subiront un « **malus** » qui prendra la forme d'un prélèvement sur leurs ressources fiscales dont le montant sera proportionnel à l'écart constaté. Si la punition est certaine sous la forme de ce **malus**, a contrario la récompense par le versement d'un « **bonus** » en cas d'atteinte des objectifs contractuels n'est pas acquise. Elle ne constitue donc pas une certitude car le Gouvernement se réserve seulement la possibilité, pour les collectivités vertueuses, de majorer la subvention dont bénéficient les projets soutenus par le fonds de soutien à l'investissement local lequel est doté de 618M€ dont 70% pour les territoires urbains et 30% pour les territoires ruraux. « **Malus** » **certain contre « bonus » hypothétique** telles sont les deux ressorts de l'action de l'ÉTAT pour stimuler le zèle des territoires à participer à la réduction globale des dépenses publiques et de l'endettement du pays.

Cette atteinte au principe de la libre administration des collectivités territoriales apparaît dès lors démesurée alors même que le poids de l'endettement des collectivités territoriales dans la dette publique nationale n'est que de 8,3 points de PIB contre 79,5 points pour l'ÉTAT. Cette démesure renseigne sur l'intensité de l'autoritarisme gouvernemental. Il n'en est pas, malheureusement, le seul signal.

L'autre mesure emblématique du traumatisme subi par les territoires procède par confiscation de produit fiscal : je veux parler de la suppression de la taxe d'habitation par dégrèvement opéré jusqu'en

2020. Nous savons trop ce qu'il en est du sort des dotations qui visent à remplacer une ressource fiscale : le produit cesse d'être dynamique tarissant à terme la ressource et créant une situation d'incertitude et de paralysie fiscale. Nous attendons de savoir par quoi le Gouvernement remplacera cette ressource importante car elle traduit le lien entre le citoyen et les responsables publics locaux.

L'exposé de ces mesures nationales vient ici non pas pour alourdir inutilement le débat de ce soir mais plutôt pour nous rendre sensibles au contexte inquiétant, au climat de suspicion, qui touche directement les 322 collectivités territoriales contractuellement obligées, mais au-delà, les autres collectivités comme notre ville qui se voient observées et jugées à travers un prisme de critères contraignants attentatoires à l'expression de la démocratie locale.

Dans ce contexte le Gouvernement n'a pu se soustraire à l'obligation de s'engager sur le maintien des concours financiers de l'ÉTAT aux collectivités territoriales ; ces concours devraient donc se maintenir au même niveau que celui de 2017. Cependant, quelques autres mesures nationales impacteront l'équilibre budgétaire des collectivités territoriales tant à la hausse qu'à la baisse : tout d'abord le coefficient d'actualisation des bases d'imposition indexé désormais sur le dernier taux d'inflation effectif soit +1,24%, ensuite le report d'un an de la mise en œuvre des mesures statutaires concernant les fonctions publiques, enfin, les hausses et les baisses de cotisations patronales sur les salaires.

Nos orientations budgétaires pour 2018 s'inscrivent aussi dans la montée en puissance de l'intercommunalité métropolitaine car, faut-il le rappeler, depuis le 1^{er} janvier 2016 notre commune est membre de la métropole du Grand Paris et aussi de l'établissement public territorial n°12 Grand Orly Seine Bièvre qui s'interpose entre le niveau communal et le niveau métropolitain. A ce titre la métropole du Grand Paris exerce depuis le 1^{er} janvier dernier la nouvelle compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). A la faveur de la mise en place de cette nouvelle compétence, l'administration de la métropole diligente actuellement une enquête auprès des communes et des 12 territoires pour évaluer le coût de cette compétence. L'objectif est, à terme, soit vers septembre 2018, d'arrêter le montant représentatif de cette compétence et de le répercuter à due concurrence sur les communes membres, ce qui devrait réduire le montant de l'attribution de compensation que la métropole nous verse suite à la suppression de la contribution économique territoriale et de la fiscalité sur les entreprises de réseaux dont bénéficiaient les communes avant la mise en place de la métropole.

L'autre niveau d'impact territorial affectant notre budget concerne les mécanismes financiers liés aux **transferts de certaines compétences à l'établissement public territorial** dont les compétences assainissement et déchets. A cet égard, nous alimentons le fonds de compensation des charges territoriales dont le montant prévisionnel est fixé à 3€ par habitant. D'autres flux financiers s'échangent entre la commune et le territoire : le remboursement de 5 agents communaux dont une partie de l'activité s'exerce dans le domaine de l'assainissement et des déchets soit un montant provenant du territoire de 79 000€ et le transfert du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui couvre les dépenses à hauteur de 2,7M€ soit une quasi reconduction du montant de l'année dernière.

Compte tenu de ces éléments de contextes national et métropolitain, les perspectives de **recettes globales de fonctionnement** se maintiendront quasiment au même niveau qu'en 2017 soit à 42,7M€. La principale recette à hauteur de 18,3M€ sera apportée par le produit des impôts directs locaux dont les taux seront reconduits à leur valeur 2017. L'effort de gestion que nous ferons sur l'évolution des dépenses de fonctionnement nous permettra de rester fidèle à notre politique de faible pression fiscale qui marque notre volonté de ne pas alourdir la charge d'impôt supportée cette année par nos concitoyens du fait de la politique gouvernementale qui frappe le contribuable par toute une série de taxes spécialisées assises sur la consommation des ménages.

La dotation globale de fonctionnement à hauteur de 2,5M€ devrait subir une baisse, conséquence du développement de l'intercommunalité et des mécanismes correcteurs liés à la péréquation entre les collectivités territoriales. Les autres produits fiscaux tels que les droits de mutation et les taxes sur les pylônes, l'électricité et la publicité devraient légèrement augmenter pour se situer à hauteur de 1,9M€. Les produits des services municipaux et du domaine atteindront ensemble 2,5M€ accusant ainsi une hausse d'environ +2% par rapport à 2017. Enfin, l'attribution de compensation versée par la métropole du Grand Paris sera reconduite à hauteur de 12,8M€ sous réserve d'une correction de son montant lorsque sera connue le coût de la nouvelle compétence GEMAPI que j'ai évoqué précédemment.

Les **dépenses de fonctionnement** seront contenues à hauteur de 39,2M€ soit +0,9% par rapport à 2017. Dans ce bloc, la masse salariale à hauteur de 16,5M€ augmentera de +1,6% ; elle représentera 42,6% de l'ensemble des dépenses ce qui nous place très en dessous du ratio moyen des communes de même strate démographique lequel ressort à hauteur de 60% (2015). Les dépenses de gestion devraient croître de +1,9% pour se situer à 10,6M€ en raison de l'effort important porté sur l'entretien

des bâtiments et de la voirie ainsi que sur le déploiement de l'informatisation des services à la population. Le soutien aux associations sera reconduit au même niveau à l'exception du centre communal d'action sociale qui enregistrera une légère hausse par rapport l'année dernière, ce qui souligne l'importance que nous accordons à la préservation des liens sociaux dans le contexte fort tendu des finances publiques.

Les **prélèvements** que nous subirons de la part de l'ÉTAT vont ponctionner le budget de fonctionnement à hauteur de 3,6M€ au titre du **FNGIR** (le fonds national de garantie individuel de ressources) et aussi par le prélèvement au titre du **FPIC** (le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) qui transite par notre établissement public territorial ; son montant devrait se situer, comme l'année dernière, à hauteur de 880 000€ calculé a minima selon les règles de droit commun.

Les **frais financiers** de la ville et du partenariat Public privé relatif au plan lumière enregistrent respectivement une baisse de -3,8% et -5,5% ; ils représentent ensemble une dépense de 1,8M€ contre 1,9M€ en 2017. Cette baisse du poids des intérêts de la dette s'accompagne d'une baisse de la dette en capital qui se monte à 4,5M€ dont 3,7M€ pour la ville et 832K€ pour le contrat de partenariat public privé. L'**encours** de dette poursuit sa décroissance ; il représentera un montant de 54,2M€ soit un ratio d'endettement de 1753€ par habitant.

L'**autofinancement** susceptible d'être dégagé, ajouté aux ressources propres d'investissement alimentées par le produit de la taxe d'aménagement, du remboursement au titre du fonds de compensation de la TVA et de diverses participations extérieures à recevoir, vont atteindre la somme de 1,8M€.

Nous prévoyons de recourir à la mobilisation d'un **emprunt** à hauteur de 2,5M€ pour couvrir le **programme d'investissement** chiffré à 4,3M€. Celui-ci portera sur la reconstruction du nouveau centre de loisirs Jules Ferry couplé à la rénovation du gymnase D'Oriola, projet dont les premiers crédits ont été inscrits en 2017, il portera aussi sur l'achèvement de la voirie desservant le programme de rénovation urbaine des Grands Champs.

Il intégrera la réfection de la piste d'athlétisme du stade BAUDEQUIN et la rénovation du palais omnisports, seront concernés, en particulier, le remplacement du sol sportif, la réfection des tracés et quelques travaux dans la grande salle.

Le programme d'investissement 2018 mettra l'accent sur le patrimoine communal par la mise en œuvre d'actions relatives à l'accessibilité des bâtiments communaux dont le schéma d'ensemble a été adopté par notre assemblée. Celles-ci porteront sur les équipements dédiés à la petite enfance tels que la crèche Victor Hugo, la halte-garderie de la Vallée verte et les écoles maternelles Péguy et Tilleuls. Seront également mis en accessibilité la piscine Monique BERLIOUX, les locaux de la police municipale et le centre communal d'action sociale.

Ces investissements s'accompagneront des dépenses récurrentes occasionnées par les grosses réparations concernant la voirie et les bâtiments. S'ajouteront à cela les investissements en matériels et logiciels informatiques dédiés au déploiement de l'administration électronique qui vise à faciliter les relations entre la population et les services municipaux dispensant des prestations s'adressant au public.

Voilà mes chers collègues quelles sont les orientations budgétaires sur lesquelles nous sommes invités à débattre. »

Monsieur Le Maire : « Je remercie Michel CAZAUBON pour cet exposé exhaustif qui fait apparaître à la fois les éléments, externes et endogènes, de notre situation financière et met en exergue, chiffres à l'appui, quelques pistes. Je rappelle ici que ce n'est pas du budget dont il est question mais bien des orientations budgétaires. Il n'y a pas lieu de détailler les mesures qui vous seront présentées le 11 avril mais bien de discuter des orientations. »

Monsieur PATRY : « Je voudrais dans un premier temps me satisfaire d'un certain nombre d'éléments que vous avez mis en avant. Je pense en particulier à l'administration dématérialisée. Je suis heureux qu'en 2018, il n'est jamais trop tard, nous avançons rigoureusement je l'espère dans ce domaine. J'en profite pour rappeler que notre groupe au conseil municipal propose aussi une dématérialisation des informations échangées dans les conseils municipaux depuis quelques mois quelques années maintenant. Je vous encouragerai à intégrer cela dans les projets de dématérialisation. Et après peut être de nous engager dans des efforts pour mobiliser l'acteur majeur de l'accès au numérique, sur la Ville, ORANGE qui ne tient pas ses promesses et qui ne déploie pas à la vitesse, que vous aviez annoncée d'ailleurs, la fibre. Autre élément de satisfaction c'est évidemment, mais je l'avais déjà dit, le fonds de soutien aux emprunts structurés. J'en profite pour dire enfin aussi. Et puis pour rappeler qu'il y a aussi deux autres emprunts qui structurent notre dette qui sont lourds et qui ont

été mal engagés et qu'il serait bon de renégocier aussi. Peut-être quelques éléments de satisfaction moindres dans la mesure où vous y êtes incité par l'ÉTAT comme la transition énergétique, les énergies renouvelables dont nous parlons dans notre groupe au sein de ce conseil municipal depuis de nombreuses années. On ne voit pas dans les orientations présentées les opportunités d'engagement : infrastructures, mobilité, construction, logement, développement numérique et téléphonie mobile puisque nous savons que la Ville n'a pas la couverture qu'elle mérite. Point d'inquiétude et de surprise parce qu'il n'y a pas d'explications. Le taux de cotisation des accidents du travail s'il augmente j'en déduis que la sinistralité, de la Ville et des agents de la Ville, augmente. Et nous aimerions aussi avoir des éclaircissements sur les éventuelles situations qui relèveraient de ce sujet parce que nous sommes soucieux de la santé au travail des collaborateurs de la Ville. Et puis enfin ce qui nous soucie c'est qu'il n'y a aucun dimensionnement de certains engagements financiers comme la couverture paysagère de l'A86, la traversée du cimetière parisien ce qui ne peut que questionner. Lorsque vous parlez du manque de visibilité lié à la loi de programmation de finances publiques je me permets de vous rappeler que la Ville ne montre pas non plus une visibilité puisque qu'il n'y a aucune programmation à moyen terme qui est soumise ; je renvoie au dernier conseil municipal où des projets sont sortis du chapeau sans autre forme de débat. Et enfin, pour ce qui est vraiment inquiétant, le fameux Partenariat Public Privé. Je rappelle ici que les 832.000 € représentent un ¼ de la dette que l'on a rembourser en capital cette année. Que la totalité de ce que va nous coûter ce partenariat c'est 2,2 millions d'euros. Si la pertinence de la vidéosurveillance n'est pas discutée ici les choix financiers et le mauvais contrat qui a été signé est tout de même quelque chose qui fait peser sur la ville sur sa capacité d'autofinancement et sur la dette évidemment un poids très lourd. Et enfin, nous aimerions sur ce sujet-là avoir des éclaircissements enfin sur l'éclatement entre l'éclairage, la vidéosurveillance et la signalisation ; quant à ce coût de 2,2 millions d'euros. »

Monsieur Le Maire : « Je vous remercie pour le satisfecit que vous adressez à la Ville en préliminaire de votre propos. Vous relevez plusieurs sujets au nombre desquels, par exemple, le déploiement de la fibre. Nous sommes liés, comme vous, par le calendrier d'ORANGE. Les informations que nous avons relayées par voie de presse et d'articles mentionnés dans le journal municipal reprennent les informations qu'ORANGE dispense. Nous souhaitons qu'ORANGE tienne ses engagements et nous sommes extrêmement mobilisés sur cette question puisque nous avons il y a trois semaines, tenu une réunion avec les responsables d'ORANGE pour les presser de tenir les délais et d'honorer leur contrat, à savoir, la couverture totale de la Ville en terme de fibre et on nous a affirmé, au cours de cette réunion, qu'elle serait réalisée en 2018 comme précédemment annoncé. Je vous rappelle qu'il y a, à la fois, un système qui conduit à mettre la fibre le long des rues, des trottoirs. On dit alors qu'elle est adressable. Quand la fibre peut être acheminée au pied des immeubles ou d'un pavillon elle est dite raccordable. Ensuite, elle est raccordée quand le propriétaire du pavillon ou les copropriétaires se raccordent effectivement à la fibre. Pour ce faire, des armoires ont été installées dans différents quartier. La ville a alors été attentive pour que celle-ci soit opérationnelle sans pour autant porter atteinte à l'esthétique des quartiers, ou bien constituer des obstacles notamment à la circulation piétonne sur les trottoirs. Par la suite, seront implantés les systèmes de branchements qui alimenteront les immeubles collectifs et les pavillons. Ces branchements constitueront le point terminal du dispositif. Nous sommes, parce que la fibre ne dépend pas de la Ville comme vous l'avez souligné, mobilisés pour qu'elle soit déployée sur la totalité du territoire communal avant la fin de cette année. Après chacun choisira de se raccorder ou pas.

Nous avons également un certain nombre d'autres projets. Vous sembliez dubitatif quant à la traversée du cimetière parisien qui constitue un aménagement emblématique du quartier des Grands Champs. Sachez que depuis janvier 2017 nous avons obtenu l'accord explicite de la Ville de PARIS. En effet, Madame Le MAIRE de PARIS m'a écrit le 4 janvier 2017 pour me confirmer que la Ville de PARIS ouvrirait une voie pour permettre, le jour, la traversée du cimetière par la navette. Nous sommes en discussion avec ses services qui, il faut le rappeler, sont très nombreux. Ce dossier suit son cours. Dès l'origine la navette avait été prévue pour désenclaver le quartier des Grands Champs, amener les transports et le public au droit du RD 7, au TRAM et lui permettre d'accéder notamment au centre commercial de Belle Epine. Nous avons prolongé cette navette pour relier tous les quartiers de la Ville. Elle part du sud de la Ville, la traverse et s'arrête aux Grands Champs. La prochaine étape est l'accès au RD 7 après franchissement de l'enceinte du cimetière parisien.

Vous affirmez aussi, dans vos propos que vous découvrez des projets. C'est, de votre part, un effet de manche puisque tous ces projets sont annoncés depuis 4 ans et qu'ils sont ici déclinés. Nombre de ceux que vous mentionnés étaient d'ailleurs, d'ores et déjà, indiqués au Débat d'Orientations Budgétaires de l'an dernier. Aussi, ils se déclinent d'une manière rationnelle et logique. Je rappelle qu'en quatre ans nous avons réhabilité et agrandi le théâtre, rénové la place du marché, le café-théâtre,

les façades de l'école SCHUMAN, le deuxième terrain de foot de MIMOUN, son club house, la navette... tous ces projets étaient les nôtres, ils sont aujourd'hui bel et bien là. Nous allons continuer bien entendu jusqu'à la fin de ce mandat et décliner tous ces projets en restant, comme le disait Monsieur CAZAUBON, dans la logique constante qui est la nôtre: maintenir des taux d'impositions parmi les plus faibles du département. Un endettement qui diminue et une politique que je dirai vertueuse en matière de gestion de la Ville puisque nous avons 42% de charges salariales ce qui constitue, pour bon nombre de Villes, un exemple à suivre quand on voit les Villes autour de THIAIS qui portent des semelles de plombs parce qu'ils ont 60 à 69% de charges salariales. Leur marge de manœuvre est nulle ou quasi nulle d'autant que le contexte national est contraint et ne favorise pas l'investissement. Nous avons la chance d'avoir été vigilants sur ce sujet comme sur tous les autres. Les politiques ne prennent tout leur sens que dans la durée. On n'est pas dans un système dit de « stop and go » mais bien dans un trend régulier. Ce cadre, bien précis, s'applique à la gestion, les finances, les projets mais aussi au respect de l'identité de la Ville et le niveau de notre engagement auprès des thiaisais. Michel CAZAUBON le disait nos subventions aux associations ne seront pas diminuées. Ce qui est rare. La plupart des villes, compte tenu de la situation, nationale et locale, dégradée ont diminué les leurs. Ce qui n'est pas notre cas on augmente même celle du CCAS en raison de la vocation sociale de cet organisme. Le département du Val-De-Marne vient non seulement d'augmenter les impôts mais diminue de 20% les subventions. Alors même qu'il revendique le fait d'être à la pointe du progrès social ce département subi de plein fouet cette diminution ce qui ne laisse pas d'étonner ceux qui observent de près ou de loin le fonctionnement de cette collectivité. Nous sommes et demeurons rigoureux, les prêts que vous évoquez sont garantis par l'ÉTAT. Nous avons réussi, grâce à la négociation entreprise avec l'ÉTAT, à ce qu'il nous verse une dotation qui permet de garantir, de compenser ces prêts qui avaient été conclus à une époque où beaucoup de collectivités avaient eu à subir ces prêts structurés. Enfin, je voulais ajouter qu'il n'y a pas de sinistralité particulière au titre des accidents du travail. C'est simplement quelques congés de longue maladie qui faussent l'interprétation de la tendance que vous faites. Nous développons également les services à la population. Les usagers peuvent désormais réserver un certain nombre de prestations par internet et nous procédons actuellement à la modification de l'accueil pour créer un véritable espace citoyen qui permettra de mutualiser les services qui sont rendus aux thiaisais. »

Monsieur Christophe MAXIMILIEN : « Monsieur Le Maire, mes chers collègues, par rapport à ce débat d'orientations budgétaires il y a 4 sujets : la souveraineté fiscale, la souveraineté des compétences, le sujet de la situation financière de la ville et la présentation des orientations opérationnelles pour 2018 concernant THIAIS.

Concernant la souveraineté fiscale effectivement entre la disparition à venir de la Taxe d'habitation, de la mise sous tutelle par la contractualisation, qui ne nous concerne pas mais révèle un certain état d'esprit, on a tout de même une certaine insécurité, un flou sur la vision des recettes à venir donc on a un problème de souveraineté fiscale. Ce problème est d'autant plus gênant pour notre ville, je crois qu'il faut qu'on se dise les choses de façon extrêmement lucide, qu'on aura de plus en plus besoin, dans les années à venir, d'aménagement, de construction d'équipements publics liés tout simplement aux nouvelles constructions réalisées dans notre ville dont on voit aujourd'hui la réalisation concrète. Qui dit nouvelles constructions dit nouvelles populations. Quand on regarde le profil de ces personnes qui viennent dans ces nouvelles constructions on sait que ce sont des familles qui demanderont des crèches, des écoles. On a aussi l'opération d'intérêt national SENIA, qui est une très bonne chose qui, même s'il a été annoncé, en effet, que l'essentiel des logements seraient construits sur Orly, si malgré tout une partie est sur la ville de THIAIS cela augmentera encore le besoin à venir en équipements donc en investissement. Il faut avoir une certaine lucidité, certes le Débat d'Orientations budgétaires est pour 2018 mais c'est aussi un débat qui vise à regarder à mi, à terme voir à long terme.

Donc notre souveraineté fiscale étant menacée, relativement incertaine, compte tenu des investissements qu'on aura à faire, qui sont une réalité, il y a clairement une question : on ne sait pas comment seront compensées ces pertes.

Sur le sujet de la souveraineté des compétences : on l'a déjà dit maintes et maintes fois dans cette assemblée on perd sur tous les fronts. On a transféré une partie de nos compétences à des niveaux de collectivité nouveaux. On a quand même, aujourd'hui, un millefeuille territorial assez impressionnant. Le fruit d'initiatives malheureuses des gouvernements successifs. Mais entre la Région, le Grand Paris, le Territoire le département et la commune, il est clair qu'on a probablement deux niveaux de trop. Le problème c'est qu'effectivement on a perdu en souveraineté des compétences et qu'on paie plus. Si on transfère des compétences on transfère aussi des moyens. Cette problématique est aussi une problématique à moyen terme. La question est : comment conserver la

singularité thiaisiennne à partir du moment où l'on perd une partie des compétences ? Le bon équilibre c'est de conserver la souveraineté communale pour pouvoir, si on le souhaite, conserver sa singularité tout en se posant les vraies questions du Grand Paris, qui est une réalité, parce qu'il y a des aménagements qui nécessitent, dans une capitale européenne des réflexions à l'échelle du Grand Paris. Alors là vous allez me dire Monsieur MAXIMILIEN vous enfoncez des portes ouvertes, qu'on ne peut rien faire. Mais si l'on est élu et qu'on est saisi d'un problème si on ne se dit pas collectivement qu'il faut se mobiliser, ou au moins se manifester pour le faire, alors quelque part on ne sert pas à grand-chose. Alors j'entends nos différences mais sur ce sujet-là, de souveraineté des compétences plutôt que de se dire que d'une manière ou d'une autre cela ne sert à rien, on est opposé on ne peut rien faire, je pense qu'il mériterait une mobilisation collective de l'ensemble des élus de la Ville de THIAIS. On sait très bien que cette perte de souveraineté de compétences est un sujet qui nous menace. En tant qu'élu on a cette mission de dire que l'on n'est pas d'accord, parce que cela engage l'avenir de notre ville et la sauvegarde de sa singularité.

Le 3^{ème} sujet concerne la situation financière de la ville de THIAIS sur lequel on s'est plusieurs fois exprimé on note juste qu'on évoque un focus sur le désendettement de la Ville c'est plutôt une bonne chose de reconnaître qu'il y a un endettement. On a un endettement qui est supérieur à la moyenne. On avait déjà souligné dès 2014 qu'il y avait une problématique d'endettement. Cet endettement obère d'autant plus nos capacités d'investissement que jumelé à une problématique de souveraineté des compétences et de souveraineté fiscale cela aggrave le constat précédent.

4^{ème} sujet, qui est le cœur de notre débat à savoir quelles sont les orientations opérationnelles pour 2018 que Monsieur CAZAUBON nous a présenté. Globalement c'est à partir du numéro 4 du document. Il n'y a pas grand-chose à dire forcément il y a assez peu de nouveautés il faut bien le dire. On a soit des projets qui existent déjà dont vous rappelez l'existence. Typiquement la rénovation des Grands Champs,

Monsieur Le Maire : « Cette rénovation n'est pas achevée. »

Monsieur Christophe MAXIMILIEN : « Oui mais elle a commencé il y a 11 ans ».

Monsieur Le Maire : « Certes mais vous l'avez oubliée à un certain moment mais nous en reparlerons ultérieurement. »

Monsieur Christophe MAXIMILIEN : « Il n'y a pas de grandes nouveautés dans les orientations opérationnelles 2018. Les travaux d'accessibilité qui sont évoqués mais qui de fait ont déjà été évoqués dans le précédent budget. Vous évoquez l'opération d'intérêt national SENIA, mais ce n'est pas un projet communal puisqu'on n'a pas la main, même s'il y a une volonté politique à le porter. Peu de projets, peu d'investissements sur le quartier sud, alors qu'il est en profonde mutation. Il n'y a rien en 2018 peut-être en sera-t-il autrement en 2019. Vous parlez du centre-ville avec le projet Jules FERRY, c'est un projet éminemment intéressant et nécessaire. Quelle sera la prochaine étape de l'aménagement de la place du marché, qui n'est pas totalement finalisé ? Pourquoi n'est-ce pas mentionné dans ces orientations 2018. Il y a probablement un besoin, une attente des habitants du centre-ville. Pas non plus d'indications sur les problématiques de sécurité. On le sait elles sont, en région parisienne et dans certains quartiers de la Ville une préoccupation des habitants. Y a-t-il, ce n'est pas indiqué dans ces orientations, des moyens humains et matériels supplémentaires, notamment des effectifs de police municipale. On l'a déjà dit c'est un point important, les attentes des habitants sont réelles. La vidéoprotection est une bonne chose mais cela ne suffit pas. Il faut des hommes, des femmes, des équipements pour garantir la sécurité.

On note, par ailleurs, une augmentation des investissements récurrents, notamment liés aux travaux résultant du sinistre du Palais Omnisport qu'on a dû subir l'été dernier. Malgré tout, je note que ces investissements récurrents, compte-tenu de ce que l'on devrait faire comme travaux en terme de voirie, d'équipements, sont encore insuffisants.

En synthèse, Monsieur Le Maire, mes chers collègues, ces orientations sont, de notre point de vue, sauf si vous nous apportez des informations complémentaires, plutôt décevantes. Et je le répète un climat fiscal, au niveau national et local, inquiétant qui devrait nous inciter à dépasser nos différents pour affirmer collectivement que nous ne sommes pas d'accord avec ces transferts de compétences.

Monsieur Le Maire : « Je vous remercie Monsieur MAXIMILIEN, vous faisiez état du millefeuille, de l'enchevêtrement des compétences dans différentes collectivités et vous pointiez les gouvernements successifs. C'est le dernier gouvernement qui en est le responsable et non

indistinctement les gouvernements successifs. Au contraire, dans la mission de préfiguration qui était celle de la Métropole du Grand Paris, 94% des communes s'étaient entendues pour aboutir à un schéma différent de celui qui a été finalement imposé. Je vous le rappelle car au-delà de vos envolées lyriques, qui, et vous l'avez dit vous-même, sont des lieux communs, il convient de rétablir la vérité. Du schéma institutionnel retenu on voit aujourd'hui l'inanité, une Métropole, un monstre juridique mais un nain financier, des territoires qui n'ont ni moyens ni visibilité quant à leur avenir car ils sont assis sur une CFE qui va disparaître en 2020. Des collectivités locales et singulièrement des communes qui sont ponctionnées, mises à l'épreuve parce qu'il faut qu'impérativement l'ÉTAT récupère des collectivités le fruit des efforts qu'il ne fait pas lui-même au niveau national, pour atteindre les 3% de MAASTRICHT. Les départements sont également dans une situation d'inquiétude car on ne sait pas très bien ce qu'ils deviendront. Au fur et à mesure que le temps passe cela crée une tension très forte. Il est temps, grand temps que le Président, le Gouvernement se prononce sur cette architecture territoriale.

Quand vous parlez de la souveraineté fiscale et des équipements de la Ville je vous rassure ces derniers suivent. Le centre de loisirs Jules FERRY et le gymnase d'ORIOLE vont être reconstruits. S'agissant des écoles, des crèches, nous avons suffisamment de places, pour partie publiques, pour partie achetées dans le privé. Nous avons 500 places encore disponibles dans les écoles du 1^{er} degré, si l'on s'en tient strictement aux normes de l'Éducation Nationale, c'est-à-dire, 30 élèves par classe en maternelle et 27,5 en élémentaire.

Rien n'est laissé à l'improvisation. Il en est de même pour le suivi de l'opération d'aménagement de la zone SENIA qui comprend, pour la Ville de THIAIS, l'implantation de quelques logements mais surtout la réalisation d'un équipement emblématique qui augmentera la visibilité et l'attractivité de la Ville. L'aménageur désigné devra construire l'ensemble des équipements publics induits par la réalisation de cet équipement (crèche, école, maison pour les jeunes, les personnes âgées...). Je vous rassure, d'une part le projet de la zone SENIA « inventons la métropole du Grand Paris » n'est pas financièrement impliquant pour la Ville de THIAIS. D'autre part, les équipements qui seront prévus seront calibrés pour satisfaire les besoins induits par cette opération. Pour ne rien vous cacher, j'étais hier, avec le Directeur Général des Services à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) pour m'assurer : que les terrains qui sont achetés vont être rendus disponibles pour la réalisation de cette opération d'aménagement et que la spéculation soit évitée sur la SENIA. On reste attentif à la construction des passerelles de franchissement de la voie ferrée, on accompagne la réalisation de la gare. La SNCF a décidé de la création d'une gare TGV à cet endroit. Ainsi, alors-même que le calendrier de son implantation sera décalé par rapport à celui de l'opération de la zone SENIA toujours est-il que la décision est prise. Nous aurons donc une gare TGV limitrophe de la gare de métro de la ligne 14 qui sera ouverte en 2024. C'est la seule ligne dont les délais seront respectés, pour cause de J.O. évidemment. La ville ne cesse de travailler sur ces sujets, elle s'assure de la traversée des futurs passagers entre ces deux gares. On a étudié avec la Ville d'ORLY le mode opératoire et j'ai proposé que ce soit une ZAC, un outil juridique sûr et reconnu, administrativement et financièrement suffisamment protecteur pour nous. Il s'agit de faire en sorte que nous ne soyons pas contraints par l'aménageur qui sera désigné. Ce travail est réalisé avec l'EPA ORSA, et là je vous rassure quant aux différents aspects de la réalisation de cet aménagement plusieurs réunions sont programmées dont je pourrai, si vous le souhaitez, vous rendre compte au fur et à mesure.

Dans cette zone nous avons aussi la Cité de la Gastronomie avec la gare qui sera celle de Porte de THIAIS-MIN de RUNGIS. Je siège avec d'autres au bureau de cette structure qui est le Comité de la Gastronomie dont les travaux progressent bien. On avance de front pour donner à notre région, aux villes alentours, une visibilité, une modernité, un accès, une maîtrise des équipements publics qui seront réalisés.

S'agissant de la situation financière de la Ville là-aussi je prends acte de votre satisfecit. Je dirai : heureusement que les thiaisais ont voté comme il le fallait, qu'ils ont voté pour notre majorité il y a quatre ans. On aurait pu avoir d'autres inquiétudes si d'autres listes avaient gagné, dans la mesure où l'opération des Grands Champs dont vous parliez tout à l'heure n'était pas achevée et que 15 millions devaient encore y être affectés. On était bien loin de démarrer d'une page blanche comme certains ont pu, à tort, l'imaginer. Les programmes que certains avaient envisagés et qui s'ajoutaient aux engagements déjà conclus et donc à ces 15 millions auraient conduits, à la fois, à une augmentation considérable des impôts et de la dette. Ce sujet nous l'aborderons une autre fois ensemble démonstration à l'appui. À ce propos, j'attends toujours votre chiffrage. »

Monsieur Christophe MAXIMILIEN : « Vous le dites à chaque fois »

Monsieur Le Maire : « J'en conviens car il ne faut pas être prisonnier de ses propres promesses. Il faut être capable de les chiffrer et d'en établir la démonstration. D'ailleurs, vous aviez, à l'époque, évalué votre programme à 15 millions, c'est un chiffre bas pour moi. Auxquels doivent s'ajouter les 15 millions des Grands Champs et la prise en compte de la réalité du contexte local et national. Ainsi, on totalise rapidement au minimum 40 millions, avec les investissements récurrents, soit 7 millions par an pendant 6 ans. 7 millions d'investissements annuels, qu'est-ce que cela signifie quand la capacité d'autofinancement n'atteint pas ce volume ? Cela signifie qu'il faut augmenter les impôts et la dette. C'est imparable, c'est mathématique. Je vous réponds car vous êtes volontiers donneur de leçons.

La situation financière de la Ville est bonne, elle est vertueuse. Contrairement à ce que vous soutenez, nous avons, dans ces orientations budgétaires, présenté des projets nouveaux: la construction du centre de loisirs Jules FERRY, du gymnase d'ORIOLA, la réfection de la piste d'athlétisme, le million cent mille investis dans les Grands Champs, pour poursuivre la rénovation emblématique de ce quartier, et l'accessibilité des bâtiments et des voiries d'ores et déjà exposée lors d'un conseil municipal précédent. Vous pourrez constater, dans les mois qui viennent, l'évolution de tout ce qui aura été réalisé en quatre ans. On ne méconnaît pas les besoins des équipements publics. On les améliore par leur rénovation ou leur reconstruction.

En ce qui concerne les capacités d'accueil dans les crèches ou les écoles nous ne sommes pas en situation d'urgence, loin s'en faut. Nous progressons de façon ordonnée, rationnelle, en ouvrant grands les yeux sur les situations, que vous qualifiez vous-même de complexes. Aussi, heureusement que nous avons choisi de ne pas transférer toutes les compétences. On s'est limité à transférer les deux compétences obligatoires : l'assainissement, les ordures ménagères, même si elles nous sont remboursées par ailleurs. J'ai été, nous avons été le chef de file, au sein du Territoire, pour faire en sorte que la voirie demeure une compétence municipale. À l'origine on nous affirmait que, de par la loi, la voirie devait être transférée. On a diligenté des études juridiques, je me suis reporté aux amendements du Sénat qui justement permettent aux communes de conserver cette compétence. Nous en avons établi la démonstration au sein du territoire dont l'exécutif est allé se réfugier auprès des services préfectoraux pour vérifier le caractère plausible de cette interprétation. Il est rare que le territoire ne soit pas en guerre contre le préfet, l'ÉTAT. La justesse de notre choix a conduit d'autres villes à le suivre. Nous avons également conservé nos équipements sportifs. Nous n'avons pas voulu qu'ils deviennent territoriaux. Il en fut de même pour nos équipements culturels, notamment l'Académie des Arts. Et là encore il faut se féliciter de ce choix car on nous dit que c'est le bazar.

On a fait ce que l'on a pu pour préserver la Ville, pour le reste, et bien loin des incantations lyriques « il faut, y a qu'à » nous avons, les uns et les autres, protesté à l'encontre de cette organisation et nous sommes à la veille d'en connaître une autre. Nous n'avons pas eu la chance d'avoir une configuration territoriale à la mesure de l'ambition qu'on peut avoir pour l'Île-de-France, pour nos villes.

Nous sommes, quant à nous, aujourd'hui, protégés par une saine gestion, vertueuse et qui nous met à l'abri de ces à-coups. On peut légitimement penser que les mesures qui sont prises ne sont pas innocentes. Elles visent à imposer une gestion technocratique venue d'en haut et expriment une volonté au fond de casser toutes les formes de décentralisation qui se sont mises en place il y a une trentaine d'années puisqu'en supprimant les compétences aux collectivités, en rognant leurs moyens financiers, en étant à ce point tatillon, en sollicitant avec insistance la contractualisation. Celle-ci nous sera imposée, et de très bas car les préfets auront la main libre pour imposer un certain nombre de normes aux collectivités. On le voit déjà pour le logement, en matière financière. Tout ceci est inquiétant, tout comme les dispositions envisagées qui visent à amoindrir le droit d'amendement au Parlement. « Circuler il n'y a rien à voir ». Le Gouvernement décide, prend des ordonnances quand il le souhaite, supprime le droit d'amendement quand bon lui semble, méconnaît les principes de la décentralisation et ses fondements puisque la libre administration des collectivités territoriales est intangible. Or, aujourd'hui elles sont contraintes à l'assistanat en raison du remplacement des impôts locaux par des dotations. Demain on vous dira qu'elles sont, pour tel ou tel motif, rabotées. C'est un véritable sujet. Pour ce qui concerne notre Ville il s'agit bien ici de nouveaux projets qui compléteront ceux que nous avons d'ores et déjà réalisés antérieurement. »

On procède à un vote non pas pour se prononcer sur le fond mais seulement prendre acte que le débat a bien eu lieu.

Monsieur PATRY : « À l'encontre de vos discussions et de vos convergences je voudrais avoir un ton détonnant, à savoir que je crois avoir les éléments de succès de la mise en commun des projets au sein des agglomérations, et je ne crois pas que la stratégie d'isolement soit une stratégie qui va aider Thiais y compris dans son identité mais au contraire nous isoler et de nous empêcher d'être les acteurs de notre futur. Par ailleurs, vous avez tout à fait le droit de vous satisfaire de votre gestion je vous rappelle que la gestion de la dette et des engagements financiers passés et que vous portez aujourd'hui sont particulièrement médiocres. Et cela je ne voulais quand même pas que cela ne soit pas dit aujourd'hui. »

Monsieur le Maire : « Nous n'avons jamais indiqué que nous voulions nous isoler. On a et on continue de travailler avec d'autres collectivités sur des sujets divers. Le comité de bassin d'emplois qui s'est récemment tenu a présenté un intérêt réel. Nous entretenons des relations étroites avec les villes voisines, et nous sommes associés avec certaines au sein d'une Mission Locale. Les communes limitrophes de THIAIS, concernées par l'arrivée du métro, devenu le Tram, ont œuvré ensemble pour favoriser au mieux la réalisation de ce projet. Il en fut de même en matière d'environnement, sur les franges urbaines de l'A7. On travaille avec toutes les instances qui veulent bien travailler avec nous tel que, le Département, le Territoire. On n'a pas vocation à s'isoler. Ce n'est pas notre démarche. Mais nous connaissons aujourd'hui une situation préoccupante. Bon nombre de vos collègues, qui d'ailleurs ont la même sensibilité que vous, sont condamnés au ministère de la parole. J'ai été au conseil territorial, mardi soir, pendant deux heures, c'était le ministère de la parole, alors que chacun répète la même chose. Nous sommes dans une impasse, dans l'inconnue, on ne sait ce qui va nous arriver mais on veut mutualiser. Mutualiser mais mutualiser quoi ? C'est ce discours-là, c'est le discours socialiste et on voit où cela vous a mené au plan national. Nous ne voulons pas nous isoler mais on veut travailler avec les autres sous le mode d'un partenariat libre et consenti dans l'intérêt bien compris des uns et des autres. Tout simplement.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour prendre acte.

Point n° 4 : Approbation du renouvellement de la convention avec l'OGEC Sainte-Marie pour la participation de la Ville aux frais de scolarité des élèves Thiaisaisiens pour la période 2018-2021

Monsieur le Maire expose :

En vertu de l'article L.442-5 du Code de l'Éducation, « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ».

L'article 7 du décret du 22 avril 1960 précise que, « en ce qui concerne les classes maternelles ou enfantines, la Commune siège de l'établissement, si elle a donné son accord à la conclusion du contrat, est tenue d'assumer pour les élèves domiciliés dans la commune et dans les mêmes conditions que pour les classes maternelles ou enfantines publiques, les dépenses de fonctionnement (matériel) des classes sous contrat, sous réserve des charges afférentes aux personnels enseignants rémunérés directement par l'ÉTAT ».

Les avantages consentis pour le fonctionnement des classes sous contrat d'association ne peuvent être proportionnellement supérieurs à ceux consentis dans le même domaine aux classes des établissements d'enseignement public.

Suite au contrat d'association conclu en 2006 entre l'ÉTAT et l'école maternelle Sainte-Marie, la Ville de Thiais conclut tous les trois ans avec l'OGEC Sainte Marie, une convention fixant le forfait communal correspondant aux frais de scolarité des élèves Thiaisaisiens. Il s'est élevé à 430 € entre 2012 et 2015 et à 436 € entre 2015 et 2018.

L'actuelle convention prendra fin le 31 août 2018. Il convient donc de la renouveler pour trois ans.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver le renouvellement de la convention avec l'OGEC Maternelle Sainte-Marie pour les années 2018-2021 ;
- Fixer le tarif du forfait par élève à 442 €, correspondant à la revalorisation du forfait précédent de 436€ en fonction de l'évolution de l'indice des prix hors tabac ;
- Autoriser le Maire à signer la convention.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

Par 30 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme JOSSIC – M. CAZAUBON – Mme DURAND-DELOBEL – M. LARDE – Mme TORCHEUX – M. GRINDEL – Mme HAMADA-LARKEY – M. SEGURA – Mme GERMAIN – M. MARTINS – Mme SALHI-MELLAHI – M. CAUSSIGNAC – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – DONA – ZITI – HADDAD – MM. BOMPARD – ALEZRA – DUMONT – BOUMOULA – CHARLEUX – Mmes MARCHEIX – DELL'AGNOLA-HARTJE – MM. TRAN – DE FREITAS – MAXIMILIEN – Mme BURTEAUX

Par 1 voix ABSTENTION : M. PATRY

Point n° 5 : Fixation des tarifs des centres de vacances proposés par la Ville pour l'été 2018
--

Monsieur le Maire expose :

Il convient comme chaque année, de déterminer le montant des participations familiales pour les séjours en centres de vacances, organisés par la ville durant les congés scolaires en faveur des enfants thiaisens de 4 à 17 ans et proposés comme tels :

- Vacances d'été en France ;
- Vacances d'été en Europe.

Pour ces prestations, la Ville a conclu un marché pour la période 2017-2019, sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents. Ce type de contrat permet une souplesse importante : à compter de l'appel d'offres initial, les 3 attributaires sont remis en concurrence annuellement, permettant ainsi une nouvelle offre de voyage et de prix. L'intérêt est double : il permet de proposer un voyage différent chaque année, et d'assurer une bonne gestion des deniers publics par une concurrence renouvelée.

La volonté de la Municipalité a toujours été de ne faire supporter aux familles qu'une partie très réduite de la dépense réelle engagée par la Commune, dont la prise en charge peut s'élever à près de 70 %. Poursuivant cette politique la grille des quotients familiaux a fait l'objet d'une refonte afin d'adapter au plus juste ces tarifs aux revenus des familles.

Dans un souci de bonne gestion, mais également afin de permettre l'échelonnement du paiement, il est proposé de continuer à demander, au moment de l'inscription, aux parents de verser un acompte, représentant 30% du tarif appliqué. Cet acompte sera remboursable en cas de maladie dûment constatée par un certificat médical attestant de l'impossibilité pour l'enfant de participer au séjour, ou pour tout autre cas fortuit sur présentation des justificatifs nécessaires et après instruction par les services municipaux.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- fixer les tarifs des centres de vacances pour l'année 2018 tels que présentés ci-dessous ;
- proroger le principe de versement d'un acompte de 30 % du tarif correspondant.

1 – Vacances d'été en France

Quotient familial	Séjour en France (5 jours)
	Destination : Courtenay
	Tranche d'âge : 4-6 ans
	Montant : 354,16 €
de 0 à 300 €	106,25 €
de 300,01 à 410 €	116,87 €
de 410,01 à 520 €	131,04 €
de 520,01 à 630 €	141,66 €
de 630,01 à 720 €	155,83 €
de 720,01 à 800 €	162,91 €
de 800,01 à 900 €	170,00 €
de 900,01 à 1000 €	177,08 €
de 1000,01 à 1100 €	184,16 €
de 1100,01 à 1800 €	201,87 €
de 1800,01 à 2400 €	230,20 €
supérieur à 2400,01€	247,91 €
Hors commune	265,62 €

Quotient familial	Séjour en France (10 jours)
	Destination : Saint-Jeoire en Faucigny
	Tranche d'âge : 6-10 ans
	Montant : 662,50 €
de 0 à 300 €	198,75 €
de 300,01 à 410 €	218,63 €
de 410,01 à 520 €	245,13 €
de 520,01 à 630 €	265,00 €
de 630,01 à 720 €	291,50 €
de 720,01 à 800 €	304,75 €
de 800,01 à 900 €	318,00 €
de 900,01 à 1000 €	331,25 €
de 1000,01 à 1100 €	344,50 €
de 1100,01 à 1800 €	377,63 €
de 1800,01 à 2400 €	430,63 €
supérieur à 2400,01€	463,75 €
Hors commune	496,88 €

Quotient familial	Séjour en France (15 jours)
	Destination : Aiguines et Sète
	Tranche d'âge : 10-14 ans
	Montant : 950,00 €
de 0 à 300 €	285,00 €
de 300,01 à 410 €	313,50 €
de 410,01 à 520 €	351,50 €
de 520,01 à 630 €	380,00 €
de 630,01 à 720 €	418,00 €
de 720,01 à 800 €	437,00 €
de 800,01 à 900 €	456,00 €
de 900,01 à 1000 €	475,00 €
de 1000,01 à 1100 €	494,00 €
de 1100,01 à 1800 €	541,50 €
de 1800,01 à 2400 €	617,50 €
supérieur à 2400,01€	665,00 €
Hors commune	712,50 €

2 – Vacances d'été en Europe

Quotient familial	Séjour en Europe (15 jours)
	Destination : Italie
	Tranche d'âge : 14-17 ans
	Montant : 1079,17 €
de 0 à 300 €	323,75 €
de 300,01 à 410 €	356,13 €
de 410,01 à 520 €	399,29 €
de 520,01 à 630 €	431,67 €
de 630,01 à 720 €	474,83 €
de 720,01 à 800 €	496,42 €
de 800,01 à 900 €	518,00 €
de 900,01 à 1000 €	539,59 €
de 1000,01 à 1100 €	561,17 €
de 1100,01 à 1800 €	615,13 €
de 1800,01 à 2400 €	701,46 €
supérieur à 2400,01€	755,42 €
Hors commune	809,38 €

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

Par 27 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme JOSSIC – M. CAZAUBON – Mme DURAND-DELOBEL – M. LARDE – Mme TORCHEUX – M. GRINDEL – Mme HAMADA-LARKEY – M. SEGURA – Mme GERMAIN – M. MARTINS – Mme SALHI-MELLAHI – M. CAUSSIGNAC – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – DONA – ZITI – HADDAD – MM. BOMPARD – ALEZRA – DUMONT – BOUMOULA – CHARLEUX – Mmes MARCHEIX – DELL'AGNOLA-HARTJE – M. PATRY

Par 4 voix ABSTENTION : MM. TRAN – DE FREITAS – MAXIMILIEN – Mme BURTEAUX

ENFANCE-JEUNESSE

Point n° 6 : Approbation de la convention de prestation de service unique entre la CAF et la Ville pour les équipements d'accueil du jeune enfant et autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la politique d'action sociale et familiale, le Conseil Municipal du 29 janvier 2014 avait approuvé la convention de financement de la CAF du Val de Marne.

Cette convention étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler.

D'une part, ce dispositif définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Unique (PSU) pour les établissements ci-après :

- Crèche collective – 56 rue Victor Hugo 94320 Thiais ;
- Crèche familiale – 111 rue du Pavé de Grignon 94320 Thiais ;
- Halte-garderie Parc de L'Europe – 65 rue Victor Basch 94320 Thiais ;
- Halte-garderie Vallée Verte – Rue Delamarre Deboutville 94320 Thiais ;
- Halte-garderie Roland Blanche – 4 rue Marcel Cerdan 94320 Thiais.

D'autre part, il énonce les conditions d'accès et d'usage au portail CAF partenaire.

Cet outil permet aux gestionnaires d'établissement d'accueil des jeunes enfants de télédéclarer les données d'activités et financières, prévisionnelles actualisées et réelles, nécessaires au traitement des droits PSU.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- Approuver la convention de prestation de service unique ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement « Prestation de Service Unique » conclues avec la CAF du Val de Marne.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

Liste des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire :

- D2018/001 : Décision municipale portant modification d'une régie de recettes ;

Liste des marchés conclus :

- Marché à procédure adaptée :
 - Marché d'exploitation et de maintenance des extincteurs de la Ville de Thiais attribué à **Luntincendie**. Ce marché comporte une partie forfaitaire d'un montant annuel de 3 930,05 € HT et une partie à bons de commande sans montant minimum et au montant maximum annuel de 10 000,00 € HT.
 - Marché subséquent n°2 de l'accord-cadre relatif à l'organisation de séjours pour les centres de vacances de la ville de Thiais, en France et à l'étranger :

- Lot 3 : Vacances d'été en France attribué à *Autrement Loisirs et Voyages - Tootazimut*. Il s'agit d'un marché à bons de commande sans montant minimum et au montant maximum de 18 000,00 € HT ;
 - Lot 4 : Vacances d'été en Europe attribué à *Autrement Loisirs et Voyages - Tootazimut*. Il s'agit d'un marché à bons de commande sans montant minimum et au montant maximum de 20 000,00 € HT.
- Contrat de maintenance relatif au Grand orgue de l'église Saint-Leu Saint-Gilles de Thiais attribué à *Atelier de Facture d'Orgues* pour un montant forfaitaire annuel de 920,00 € HT.
 - Contrat de maintenance relatif au logiciel du service logement attribué à *AFI* pour un montant forfaitaire annuel de 1 903,86 € HT.
 - Contrats de maintenance relatifs aux logiciels des services enfance, état-civil et de l'espace citoyens attribués à *Arpège* pour un montant forfaitaire annuel de 11 402,19 € HT.
 - Contrat de maintenance relatif au logiciel du service urbanisme attribué à *Operis* pour un montant de 1 500,00 € HT.
 - Contrat de maintenance relatif au logiciel de dette et subvention attribué à *Salvia Développement* pour un montant de 1 630,00 € HT.
 - Contrat de maintenance relatif au logiciel du service Police attribué à *Ypok* pour un montant de 1 168,00 € HT.
 - Contrat de maintenance relatif au moyen de paiement en ligne attribué à *Arpège* pour un montant forfaitaire annuel de 504,00 € HT.
 - Contrat de maintenance relatif au logiciel du service médiathèque attribué à *Decalog* pour un montant de 4 483,86 € HT.
 - Contrat de maintenance relatif au matériel baie de stockage attribué à *FPS France* pour un montant de 2 487,88 € HT.
 - Contrat de maintenance relatif au progiciel fiscalité attribué à *GFI Progiciels* pour un montant de 1 711,00 € HT.
 - Contrat de maintenance relatif au petit matériel de bureau du service Police attribué à *Osiatis* pour un montant de 1 257,84 € HT.

- Marché à procédure formalisée :

Commission d'appel d'offre du 7 décembre 2017

- Marché de travaux de réalisation des espaces publics dans le cadre de l'ANRU du quartier des Grands Champs. Il s'agit d'un marché à prix forfaitaire décomposé en 2 lots :
 - Lot 1 : Voiries et réseaux divers attribué à **VTMTP** pour un montant forfaitaire total de 3 884 920,09 € HT ;
 - Lot 2 : Eclairage et vidéoprotection attribué à **Bouygues énergie & services** pour un montant forfaitaire total de 442 428,20 € HT.
- Marché de nettoyage des espaces publics de la Ville attribué à **E.S.V.** Ce marché comporte une partie forfaitaire d'un montant annuel de 610 600,00 € HT et une partie à bon de commande sans montant minimum et au montant maximum annuel de 30 000,00€ HT.
- Marché de nettoyage des bâtiments communaux attribué à **Samsic**. Ce marché comporte une partie forfaitaire d'un montant annuel de 604 236,00 € HT et une partie à bon de commande sans montant minimum et au montant maximum annuel de 30 000,00 € HT.
- Marché de missions de surveillance. Il s'agit d'un marché décomposé en 2 lots :
 - Lot1 : Surveillance/Gardiennage du stade Mimoun attribué à **HBSB** pour un montant forfaitaire annuel 73 700,85 € HT ; ce lot comporte également une partie à bons de commande sans montant minimum et au montant maximum annuel de 7 500,00 € HT.
 - Lot 2 : Prestations ponctuelles de surveillance attribué à **HBSB**. Ce lot est un accord-cadre à bons de commande aux montants minimum et maximum annuel respectivement de 12 000,00 € HT et 60 000,00 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22 heures 16.

Le Secrétaire de Séance,



Chantal GERMAIN

Le Maire,
Vice-Président de l'Etablissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre



Richard DELL'AGNOLA